

L'abbaye de Fontfroide et son domaine foncier aux XIIe-XIIIe siècles

François Grèzes-Rueff

Citer ce document / Cite this document :

Grèzes-Rueff François. L'abbaye de Fontfroide et son domaine foncier aux XIIe-XIIIe siècles. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 89, N°133, 1977. pp. 253-280;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1977.1683>

https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1977_num_89_133_1683

Fichier pdf généré le 04/11/2021

Résumé

Fondée en 1093, l'abbaye de Fontfroide ne commence vraiment à prospérer qu'à partir de son rattachement à l'ordre cistercien en 1144, mais dès lors, ses succès sont spectaculaires. Du milieu du XIIe au milieu du XIIIe siècle, elle acquiert un vaste domaine foncier qu'elle gère avec dynamisme, en développant en particulier l'élevage transhumant. Après la Croisade albigeoise, cet esprit novateur décline et Fontfroide tend à se borner à vivre de ses rentes foncières.

Abstract

Founded in 1093, Fontfroide Abbey's prosperity started only when it joined the Order of the Cistercians in 1144 ; from then on its success was spectacular. From the mid-XIIth century to the mid-XIIIth century the abbey extended its landed property and ran it with true dynamism, especially with the development of stock-farming, the cattle moving from the lowlands to the mountains. After the Albigenses Crusade, the spirit of innovation declines and Fontfroide tends to content itself with its property rents.

Zusammenfassung

Die Abtei Fontfroide beginnt erst aufzublühen, nachdem sie 1144 in den Besitz des Zisterzienserordens übergegangen ist. Von da an hat sie jedoch durchschlagenden Erfolg. Von der Mitte des 12. bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts erwirbt sie ausgedehnten Grundbesitz, den sie mit Unternehmungsggeist verwaltet, insbesondere durch die Entwicklung der Almwirtschaft. Nach dem Albigenser Krieg läßt dieser Neuerergeist nach und Fontfroide beschränkt sich immer mehr darauf, von seinen Grundrenten zu leben.

резюме

Аббатство Фонфруада и его владения в XII-XIII в. в.

Основанное в 1093 г., аббатство Фонфруада начинает процветать только после присоединения к ордену цистерцианцев в 1144 г. и с этого момента быстро процветает. С середины XII в. и до середины XIII в. оно приобретает обширные владения и энергично обрабатывает их, развивая, в частности, скотоводство с выгоном скота в горы. После крестового похода против Альбигойцев новаторский дух угасает, и аббатство Фонфруада ограничивается доходами с земельной ренты.

François GRÈZES-RUEFF*

L'ABBAYE DE FONTFROIDE ET SON DOMAINE FONCIER AUX XII^e - XIII^e SIÈCLES**

Etudier l'histoire de Fontfroide, c'est se heurter à l'absence quasi-totale de documents originaux : en 1594, le partage des biens monastiques en mense conventuelle et mense abbatiale s'est accompagné du partage des archives et des titres de propriété revenant les uns aux abbés, les autres à la communauté des religieux. Les documents revenant aux religieux, probablement cachés dans quelque grenier, ont à tout jamais disparus. Les archives de la mense abbatiale, déposées aux archives de Narbonne, ont été détruites pendant la Révolution. Heureusement, lors du partage, il avait été établi deux inventaires de ces actes. L'inventaire des actes de la mense conventuelle comprend 176 feuillets recto-verso (325 × 210 mm) et est divisé en deux parties : d'abord les privilèges des Papes, des Rois et des grands seigneurs locaux (223 actes) puis l'ensemble des autres actes (1 512 pièces) classés chronologiquement et regroupés par domaines appartenant ou ayant appartenu à Fontfroide (71 rubriques). Assez mal écrit, par cinq mains différentes au moins, il est possible que cet inventaire ait été réalisé par les religieux eux-mêmes. Il est déposé aux archives de l'Aude, à Carcassonne, sous la cote H 211. L'inventaire de la mense abbatiale est d'une autre tenue : bien écrit, établi et commenté par un « scribe » professionnel, il comprend 257 feuillets recto-verso (410 × 309 mm) et en outre un résumé de l'histoire de l'abbaye « d'après les anciennes chroniques » et une liste chronologique des abbés. Les actes sont, là aussi, classés chronologiquement et par domaines (30 rubriques), en tout 1143 actes. Il a été découvert au XIX^e siècle par un érudit et légué à la Bibliothèque Municipale de Narbonne (cote : MS 259). Mais il ne s'agit que de sources de seconde main, donc difficiles à utiliser :

* Agrégé d'histoire, 2, rue Jonquières, 31500 Toulouse.

** Cet article résume un mémoire de maîtrise rédigé sous la direction de M. P. Bonnassie. Il se fonde sur le dépouillement des inventaires anciens des actes concernant l'abbaye de Fontfroide. Ces inventaires seront cités sous les cotes suivantes : MS 259 pour l'inventaire de la mense abbatiale (Bibliothèque Municipale de Narbonne), H 211 pour celui de la mense conventuelle (Archives de l'Aude).

1°) D'abord à cause de l'absence des documents qui avaient déjà disparu à l'époque de la rédaction des inventaires : on a de nombreuses mentions de terres que l'abbaye échange ou met en location sans que l'on puisse trouver les actes par lesquels elle les a acquises (par exemple à Azilhe, Fontfroide loue en 1214 deux pièces de terre dont on ne sait la provenance)¹, soit qu'ils aient été perdus, soit qu'ils aient été fournis aux acheteurs de ces terres lors des ventes des xv^e et xvi^e siècles.

2°) Ensuite se pose le problème de la fidélité aux documents originaux. Elle est probable pour ce qui est de l'inventaire de la mense abbatiale, rédigé par un spécialiste qui a pris soin de souligner les lacunes des documents qu'il transcrivait ; mais ce l'est moins pour celui de la mense conventuelle, établi hâtivement (d'où de nombreuses erreurs de copie) et dont les rédacteurs n'ont, semble-t-il, parfois pas hésité à valider des titres de propriété douteux.

3°) Enfin il ne s'agit que de résumés qui amputent probablement les actes originaux d'un grand nombre de renseignements utiles à l'historien (causes des ventes et des donations, superficie des terres, montant des redevances, etc...), quand ces actes n'ont pas été tout simplement laissés de côté car portant sur des terres qui, en 1594, avaient déjà été vendues. Ces lacunes expliquent la minceur de nos informations sur certains domaines.

Par contre, ces documents présentent un avantage considérable : leur nombre. Dans cette masse d'environ 3 500 actes, les trois quarts environ sont datés des xii^e et xiii^e siècles. De plus, pour certains domaines, le nombre d'actes retranscrits est particulièrement important, soit qu'il s'agisse de terres riches, proches de l'abbaye et exploitées avec beaucoup de minutie (par exemple, Gaussan : 149 actes)², soit à cause de la complexité du terroir et des acquisitions

1. MS 259, f° 64.

2. Cette masse de documents fait de Gaussan un bon exemple de constitution d'une grange, proche de l'abbaye et exploitée avec attention (H 211, f° 132 à 145). C'est un finage très morcelé (ce qui explique qu'il ait fallu un si grand nombre de transactions pour que Fontfroide puisse le réunir entre ses mains), et avec une forte emprise seigneuriale (d'où le nombre relativement faible d'actes concernant des non-nobles) ; la complexité de l'imbrication des droits et des possessions est mise en évidence par le fait qu'à travers ces actes, on retrouve presque tous les grands propriétaires de la région, de Narbonne au Terménès : Guillaume d'Haulterive, Pons Baron Vielh et ses descendants, Bernard de Moussan, le vicomtes de Narbonne, Guillaume de Villerouge et ses descendants, l'abbaye de Lagrasse, Hugues de Saint-Martin, Bernard de Durfort, Raymond de Monseret et ses descendants, Bernard de Durban, etc. Pons Baron Vielh domine largement le finage et c'est à lui que le monastère, une fois introduit dans la place (petites acquisitions de 1145 à 1175), s'adressera pour constituer un solide ensemble de terres : en vingt ans, de 1177 à 1197, pas moins de 23 actes seront passés entre eux, allant du simple échange de terres au paiement

successives (Narbonne : 337 actes)³, soit à cause de divers démêlés judiciaires (Montlaurès : 222 actes)⁴.

Historique ^{4bis}

Bien que l'on ne possède pas l'acte original marquant la fondation de l'abbaye, tout semble indiquer que ce fut en 1093 que le vicomte Aymeric de Narbonne (mort en 1106) autorisa un groupe de religieux à s'installer dans la forêt de Fontfroide.

d'une dot pour le fils de Pons qui se fait moine, à l'aumône, au legs, à l'achat de pièces de terre isolées. Fontfroide utilise les mêmes moyens avec les autres possédants, prenant même à cens les terres de l'abbaye de Lagrasse. Le gros des acquisitions se fait entre 1180 et 1184 (49 actes, dont 15 pour la seule année 1182) et cette période se clôt en 1192 avec le bornage de ces terres : un domaine cohérent a donc été acquis et il est probable que c'est autour de cette date que s'organise la grange. Mais l'attention de l'abbaye ne se relâche pas pour autant, et, de 1194 à 1200, elle ne laisse passer aucune occasion d'en accroître l'étendue et la rentabilité, achetant beaucoup de petites parcelles et quelques gros fiefs, et faisant reconnaître la validité de ses droits aux héritiers des donateurs, soit par des procès, soit plus généralement en achetant leur renoncement. Par la suite, on trouve fort peu d'actes d'accensement (ce qui est logique pour une grange) et au-delà de 1200-1203, l'ensemble du terroir ayant probablement été accaparé, on ne trouve plus que de très rares actes concernant d'ailleurs des terres marginales ou enclavées (comme le montrent les confronts).

3. L'intérêt de Fontfroide pour ces terres narbonnaises est lié, entre autres raisons, à la nécessité de posséder près de la ville les prés de fauche et les mas qui approvisionnent les abbés et leur train quand ils s'y rendent. D'où le prix très élevé des terres proches de la ville (8 000 sous melgoriens pour deux condamines achetées en 1165). Expliquent aussi le nombre de ces actes la densité de la population (d'où la complexité de la propriété et la multiplicité des donateurs) et la réorganisation des possessions narbonnaises qu'entraîne pour l'abbaye l'apport des terres de Montlaurès (H 211, f^{os} 21 à 46).

4. MS 259, f^o 65 à 106.

4 bis. Pour une bibliographie exhaustive sur Fontfroide, voir FERRAS (F. V.), *Le rayonnement médiéval de l'ordre de Cîteaux en pays d'Aude*, Albi, 1972. Principales études : CAUVET, *Etude historique sur l'abbaye de Fontfroide*, Montpellier, 1873 ; CAPELLE (E.), *L'abbaye de Fontfroide*, Toulouse, 1903 ; ROQUE (E.), *Un fief de Fontfroide : Vingrau*, Toulouse, 1945 ; CHALON (M.), Notes sur Montlaurès au Moyen âge, dans *Narbonne, archéologie et histoire (Actes du XLV^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc, Narbonne 1972)* ; GALINIER (J. F.), *L'abbaye Notre-Dame de Fontfroide en Languedoc dans son contexte architectural et historique : étude sur le cloître et la salle capitulaire*, mémoire de maîtrise, Univ. de Toulouse-Le Mirail, 1975. Les possessions catalanes de Fontfroide doivent être étudiées dans le contexte général des structures économique-sociales de la Catalogne : sur ce sujet, P. BONNASSIE, *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle : croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 2 vol., 1975-1976. Sur Poblet, nombreuses études dispersées du Père Altisent, en attendant sa grande synthèse de parution prochaine : A. ALTISENT, *História de Poblet* (sous presse).

De nombreux actes font allusion à ce document disparu (bulle d'Innocent III, pape de 1130 à 1143⁵, donation de Poblet en 1149⁶, protection accordée à l'abbaye par Alphonse II roi d'Aragon)⁷. La donation d'un « allodial » au Terral en 1097 par Guillaume de Coursan « partant en terre sainte »⁸, premier acte concernant le monastère contenu dans les inventaires, prouve qu'il était fondé avant cette date. Ainsi, la « donation » faite en 1157 par Ermenengarde, vicomtesse de Narbonne et petite-fille du précédent, des « lieux et terres de Fontfroide »⁹ ne marque pas la fondation de l'abbaye mais soit la confirmation d'un ancien acte, soit la rédaction tardive d'une autorisation orale, en tout cas la « redécouverte » par la maison de Narbonne d'une abbaye qu'elle avait oubliée.

En effet, pendant toute la période (plus d'un demi-siècle) qui sépare ces deux événements, Fontfroide mène une existence obscure. On connaît mal le nom de ses abbés, les donations sont rarissimes (trois ou quatre en 1097, 1118, 1138, 1139) et les achats de terre inexistantes. Elle ne joue aucun rôle important dans les affaires politiques et religieuses de la région. Bref, c'est une communauté oubliée même par la dynastie qui l'a fondée, sans rayonnement et dont les religieux se contentent de mettre en valeur les forêts qui les entourent. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement à une époque où, à quelques dizaines de kilomètres à l'ouest, l'abbaye de Lagrasse était en pleine maturité¹⁰ et, à une dizaine de kilomètres à l'est, l'abbaye de Montlaurès accaparait les donations de la maison de Narbonne et de ses vassaux.

Les années 1140-1150 marquent un tournant décisif dans l'histoire de l'abbaye. Dès le début des années 1140, quelques donations commencent à enrichir le patrimoine. On sent le vide qu'a créé le déclin du prestige religieux des deux vieilles abbayes bénédictines voisines. Mais l'événement majeur est l'affiliation à l'ordre de Cîteaux, que la *Gallia Christiana*¹¹ permet de dater de 1144. Il semble, d'après l'historique contenu dans l'inventaire de la mense abbatiale et rédigé d'après les « anciennes chroniques de l'abbaye », que ce soit les religieux de Fontfroide eux-mêmes qui soient allés chercher à l'ab-

5. H 211, f° 2.

6. H 211, f° 21 : en 1149, c'est-à-dire huit ans avant la « donation » d'Ermenengarde.

7. Acte daté de 1172 : « ...prend le monastère sous sa protection, la grange de Pouzols et les troupeaux et tout ce que le vicomte Emeric et Ermenengarde sa fille lui avait donné » (H 211, f° 14).

8. MS 259, f° 120.

9. H 211, f° 21.

10. Lagrasse est l'objet de diverses études en cours d'élaboration ou de publication : de M^{me} E. MAGNOU-NORTIER, de M^{lle} C. PAILHÈS, de M. J. BLANC.

11. *Gallia christiana*, 11, 119.

baye de Grandselve les réformateurs qui leur apportèrent la règle de Cîteaux. Par Grandselve, Fonfroide est donc de la filiation de l'abbaye de Clairvaux.

Par cette affiliation, elle gagne d'abord un immense prestige moral dû à la rigueur de la vie religieuse qu'impose la règle de saint Bernard et qui explique la rapidité de sa diffusion. Elle se trouve ensuite appuyée par la puissance de l'ordre, sa hiérarchie et sa richesse : les Cisterciens ne dépendent que du pape et leur rôle politico-militaire est de première importance (c'est sous l'égide de Cîteaux que sont fondés les ordres de chevalerie de Calátrava, d'Alcántara et du Temple), à l'égal de leur rôle financier (système de prêts, notamment au moment des croisades). Enfin, et c'est ici très important pour la constitution du patrimoine foncier et pour son exploitation, la règle interdit la « thésaurisation passive » sous forme de constructions grandioses, d'achats d'ornements sacerdotaux somptueux, d'instruments cultuels précieux ; force est donc aux moines de réinvestir sans cesse leur capital, hors des aumônes qu'ils distribuent largement, soit en arrondissant leurs propriétés (il est proverbial au Moyen âge que partout où Cîteaux a acquis un champ ou un droit, l'abbaye ne tarde pas à posséder un domaine tout entier), soit en prenant en charge telle communauté religieuse endettée, soit en « aidant » un seigneur ami en difficulté contre la remise en gage d'une propriété, soit encore en pratiquant des cultures spéculatives de pointe qui réclament du soin et des investissements qu'ils sont les premiers à pouvoir effectuer. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est du lendemain de cette affiliation, en 1144, que date le premier achat de terre par l'abbaye¹² et si c'est en 1144 qu'apparaît la première petite donation paysanne, preuve du prestige religieux acquis par l'ordre ; c'est aussi en 1144 qu'est donnée la première bulle d'un pape en faveur de Fontfroide¹³.

Le développement de l'abbaye est alors extrêmement rapide puisque dès 1149, six ans seulement après l'affiliation, Fontfroide commence à essaimer : c'est la donation par Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone, dans le val de Lardeta, près de Tortosa, d'un « lieu appelé l'Hort de Poblet » pour y bâtir un monastère, cloître, dortoir, réfectoire et tous les offices nécessaires, avec un cimetière

12. C'est à Aussou, l'achat d'une pièce de terre de la valeur de ... 10 sous bitterrois. (H 211, f° 148.)

13. Il s'agit d'Eugène III qui, suivant une formule que reprennent tous ses successeurs, prend le monastère de Fontfroide sous sa protection et particulièrement les terres de Livières, Aussou et Pradines (liste qui s'allongera au fur et à mesure des acquisitions de l'abbaye), et anathématise ceux qui exigeraient des dîmes sur les terres que les religieux du monastère cultivent *propriis manibus*.

alentour et autant de terres aux religieux qu'ils pourront en cultiver »¹⁴. Dans une région tout récemment conquise, le rôle d'encadrement politique et religieux assigné à la nouvelle abbaye est évident. Elle deviendra rapidement le sanctuaire de la dynastie aragonaise.

C'est d'ailleurs peut-être cet exemple de création d'une abbaye « dynastique » qui incite à son tour la maison de Narbonne à redécouvrir Fontfroide, à une époque où sa puissance et ses prétentions politiques sont en pleine croissance. C'est le sens de l'acte de 1157 qui fait de Fontfroide, puissance foncière et religieuse locale fortement enracinée, le sanctuaire de la maison de Narbonne et le centre spirituel du Languedoc. Ces deux caractères se retrouvent tout au long de la deuxième moitié du XII^e siècle. Abbaye dynastique, on le voit dans les constantes attentions des vicomtes de Narbonne envers Fontfroide, leurs multiples donations, leur volonté d'être inhumés dans l'église même, privilège royal. Puissance foncière et religieuse locale, on le constate par le nombre des donations, venant aussi bien de petits nobles des Corbières que de grands bourgeois narbonnais ou de petits paysans catalans.

C'est enfin au cours de cette période d'expansion que se placent les principales fondations du monastère : deux abbayes de moniales (Sainte-Marie des Olieux et Elne), un monastère d'hommes (Valbonne)¹⁵ et un monastère « dissident », Saint Victor de Montueyre,

14. Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone, visite le monastère de Fontfroide et obtient de l'abbé Don Sanche qu'il fonde sur ses terres une abbaye qui devient pour Barcelone ce que Fontfroide va être pour Narbonne : une abbaye privilégiée, dynastique ; c'est l'acte du f° 21 de l'inventaire de Carcassonne. Soulignons que la fondation est faite dans une terre nouvellement conquise par Raymond Bérenger sur les Musulmans et que la donation est faite aux moines qui vont peupler ce monastère, ce qui indique qu'il n'y avait pas à Poblet de communauté préexistante (à l'inverse de ce qui s'était passé pour Fontfroide). Lorsque les premiers bâtiments sont prêts, 12 religieux et leur père abbé quittent Fontfroide pour la Catalogne, pour une terre non pas étrangère mais voisine, de même culture et de même langue. Le monastère est finalement inauguré en 1153. Avec l'établissement d'une frontière politique entre Languedoc et Catalogne, et la décadence de l'ordre, les liens entre Fontfroide et Poblet se relâcheront ; c'est à la fin du XV^e siècle qu'une bulle de Sixte IV autorise les moines de Poblet à élire leur abbé sans la présence de l'abbé père de Fontfroide qui suspend dès lors ses visites. Sur Poblet, nombreux et importants travaux du P. Agusti ALTISENT.

15. L'abbaye de Valbonne, près d'Elne, est fondée en 1242 grâce à la donation d'un certain Guillaume de Borsella, déclaré patron de cette abbaye. Pour ses débuts, Fontfroide a fait don de 50 émines de froment, 100 fromages, 110 setiers d'huile, 100 brebis, 100 chèvres (ce qui permet de donner une idée de l'importance de son troupeau), 300 florins en argent et 18 vêtements sacerdotaux. (H 211, f° 22.)

fondé par Pierre de Serre, religieux à Fontfroide, mais sans l'autorisation de l'abbé, et qui est intégré au corps de l'abbaye en 1206¹⁶.

Le début du XIII^e siècle et les bouleversements dus à la croisade contre les Albigeois marquent le second tournant de l'histoire de l'abbaye. Vivant sur l'acquis de son prestige moral, Fontfroide va peu à peu perdre de sa capacité à capter les offrandes et les bonnes volontés locales pour devenir une citadelle de l'orthodoxie puis, à la suite de la croisade, la grande bénéficiaire de la redistribution des terres confisquées aux hérétiques par Louis IX et données à ses alliés. Citadelle de la foi, elle l'est d'ailleurs dès le début du XIII^e siècle avec tous les Cisterciens. Ainsi, lorsque Innocent III, élu en 1198, envoie des légats pour « extirper l'hérésie » dans cette nouvelle terre de mission, ce sont des Cisterciens qui en sont chargés : Raoul, moine de Fontfroide, puis Pierre de Castelnau, abbé de Fontfroide, dont l'assassinat en 1208 déclenche la croisade de Simon de Montfort. Par la suite, Cisterciens et Dominicains se partageront les charges de l'inquisition. Et la diminution des bonnes volontés locales pour faire aumône à Fontfroide est assez facilement explicable quand le troubadour Guilhem de Figuera écrit : « Roma etz vos et cistel, qu'à Béziers feretz faire / mout estranh maeze »¹⁷.

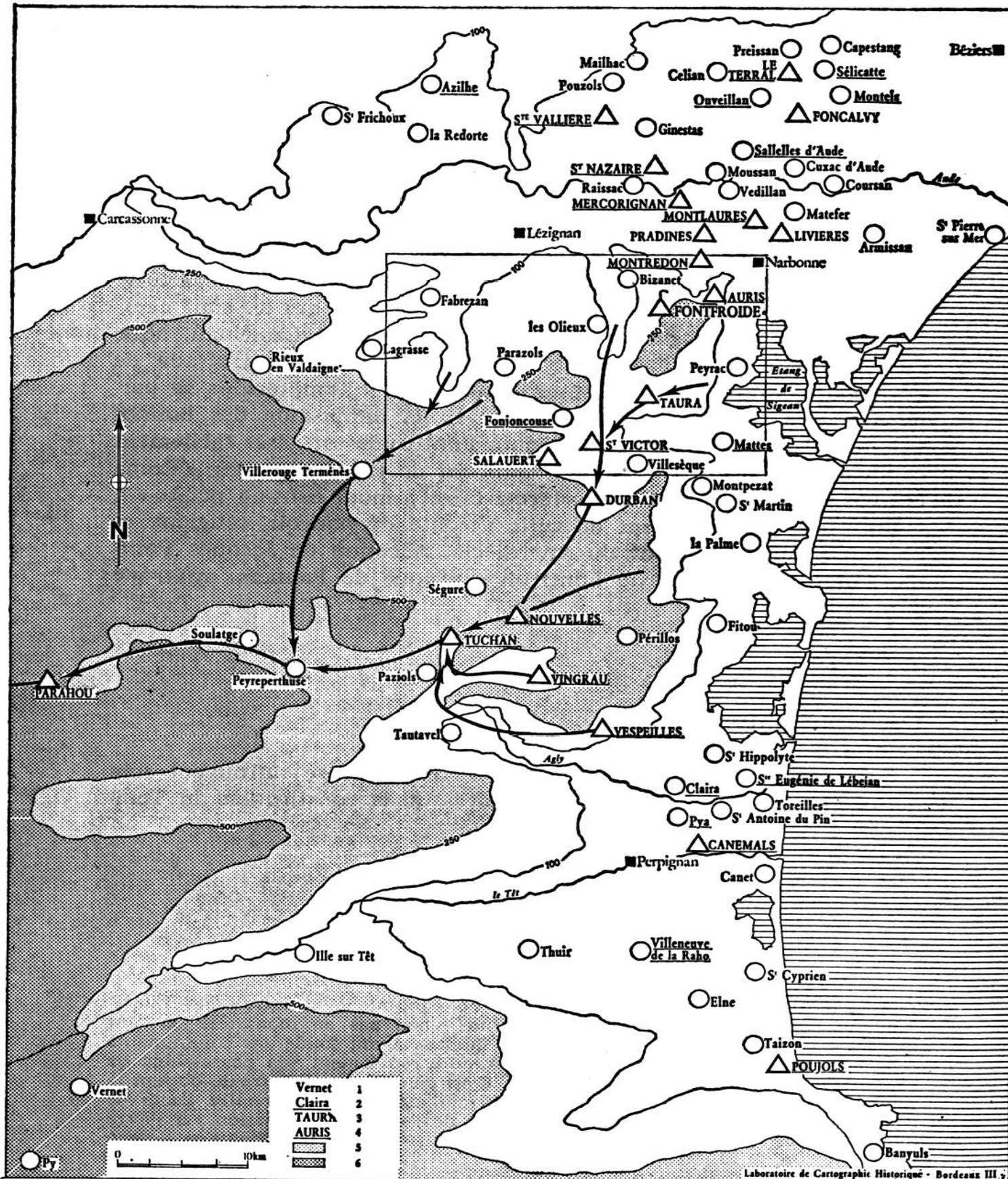
Enfin, le couronnement de cette volonté de pouvoir, religieux et politique, sera, au début du XIV^e siècle, l'élection de Jacques Fournier, inquisiteur, abbé de Fontfroide, évêque de Pamiers, au trône pontifical.

L'acquisition du temporel

Ces trois périodes de l'histoire de Fontfroide se retrouvent très nettement dans trois phases successives de la constitution du Temporel.

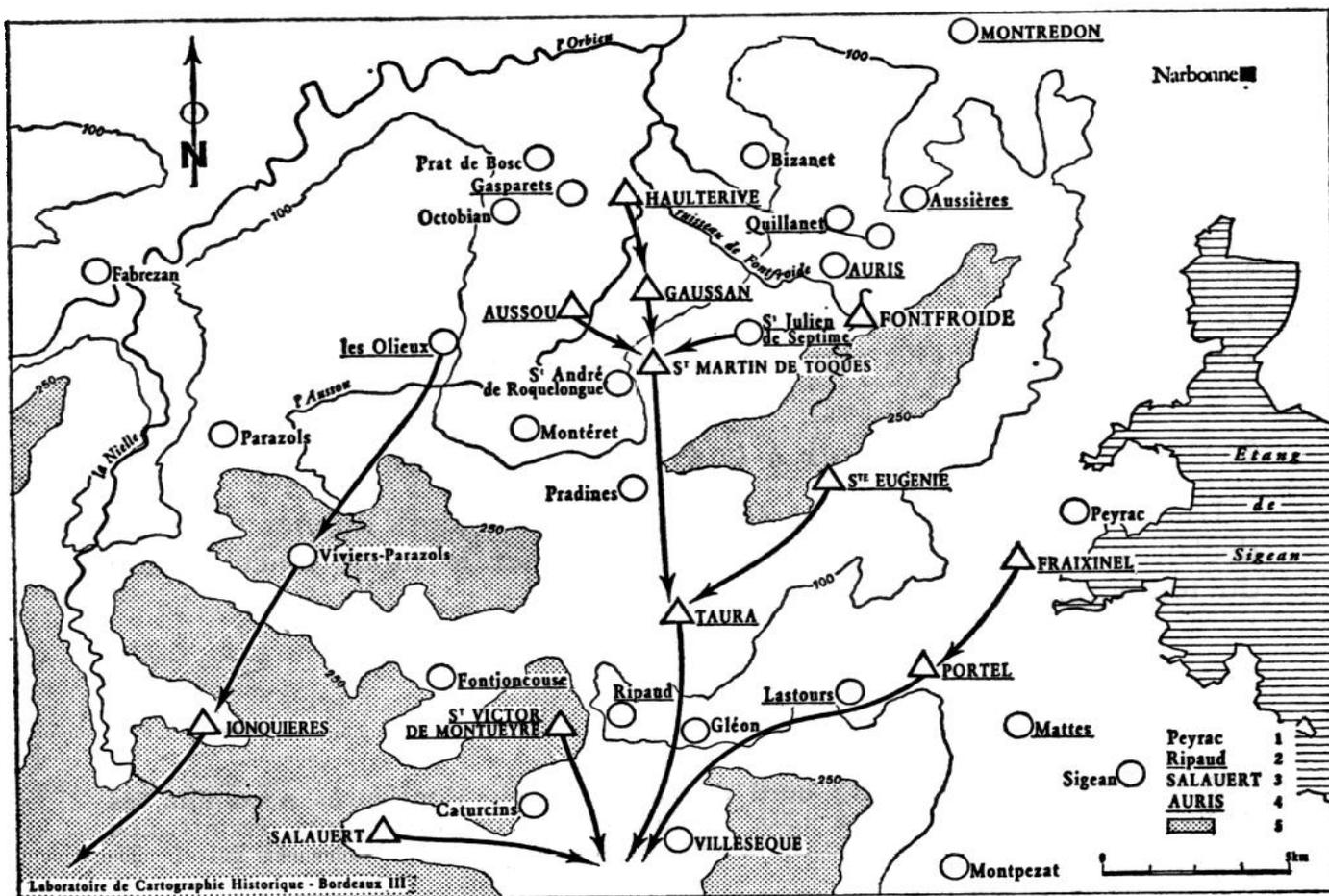
¹⁶. Cela résulte de la donation en 1197 de « tout le Montueyre » par Gaucrand de Fontjoncouse et Rixende sa femme, non pas au monastère en tant que tel mais à Pierre de Serre, un de ses moines. Ayant fondé une communauté religieuse dissidente, Pierre de Serre agrandit rapidement ses possessions de 1200 à 1203, vers Durban et Fontjoncouse. C'est en 1206 que Fontfroide obtient la réintégration de ces terres dans son patrimoine, comme le montre l'acte de Guillaume de Durban, confirmant en faveur de l'abbaye sa donation « à Pierre de Serre qui avait établi le monastère de Montueyre sans la permission de son abbé. » (H 211, f° 61.)

¹⁷. Cité par H. GOUGAUD, *Poèmes politiques des troubadours*, Paris, 1969, p. 143.



1. Avant 1145

De 1093 à 1145, l'abbaye reste enfermée dans ses forêts. Elle n'achète aucune terre et on ne trouve que de rares donations (Le Terral en 1097 et 1118¹⁸, Tenarel en 1117¹⁹).



Carte et carton : Les possessions de Fontfroide.

- Vernet (1) : Localité où Fontfroide possédait des terrains ou des droits.
- Clairas (2) : Lieu dont Fontfroide possédait la seigneurie.
- △ TAURA (3) : Grange.
- △ AURIS (4) : Grange et seigneurie.
- Narbonne : Ville.
- Route de transhumance.
- grisé léger (5) : de 250 m à 500 m d'altitude.
- grisé fort (6) : plus de 500 m d'altitude.

18. MS 259, f° 120.

19. Quelques vignes données par Laurent et Marie d'Octobian (H 211, f° 148).

A la même époque, le monastère voisin de Montlaurès (dont les actes ont été réunis à ceux de Fontfroide lors de l'achat de 1211) est encore en expansion : si les donations les plus nombreuses ont été faites dans la deuxième moitié du XI^e siècle, (Coyran en 1064²⁰, Bougna en 1074²¹, Saint Paul en 1065²²), elles se poursuivent en ce début du XII^e siècle (Moussan en 1100²³, Montredon en 1112²⁴, Vidillan en 1173²⁵), bien que moins fréquentes et en général assorties d'une clause restrictive (par exemple en 1107, Bernard Raimond, bourgeois de Narbonne, ne lègue ses biens que pour après la mort de sa femme et de ses enfants²⁶). Bien qu'en déclin, Montlaurès continue donc à accaparer les donations.

Toutefois, vers la fin de cette période, dès avant l'adoption de la règle de Cîteaux, quelques donations importantes viennent enrichir le patrimoine de l'abbaye (la seigneurie de Saint Julien de Septime en 1135²⁷, celle de Toreilles en 1143, première implantation de Fontfroide en Catalogne)²⁸, signe du déclin des monastères voisins.

2. De l'affiliation à Cîteaux à la Croisade albigeoise

L'adoption en 1144 de la règle cistercienne va alors donner un essor décisif à l'afflux des donations et bouleverser le mode d'acquisition du temporel.

20. Coyran est un faubourg nord de Narbonne où Montlaurès accumule les petites acquisitions de 1067 à 1200. Jusqu'à l'achat de Montlaurès, Fontfroide s'intéressait peu à cette partie de la ville et y avait peu de biens (H 211, f° 27-29).

21. Bougna est un domaine situé à mi-chemin entre Narbonne et Montlaurès (H 211, f° 27-29).

22. Quartier de Narbonne.

23. Situé sur l'Aude, donné dans sa totalité par Raymond de Moussan qui désirait être enseveli à Montlaurès (H 211, f° 46), c'est Fontfroide qui, après le rachat de Montlaurès, donnera à ce domaine (dont elle fera une grange) sa cohérence par une quinzaine d'achats de 1211 à 1300.

24. Les terres de Montredon, Bocacers et Lapidet furent acquises par Montlaurès de 1086 à 1195 ; là encore, c'est Fontfroide qui les complètera au XII^e siècle par quelques achats (H 211, f° 51).

25. H 211, f° 49-50.

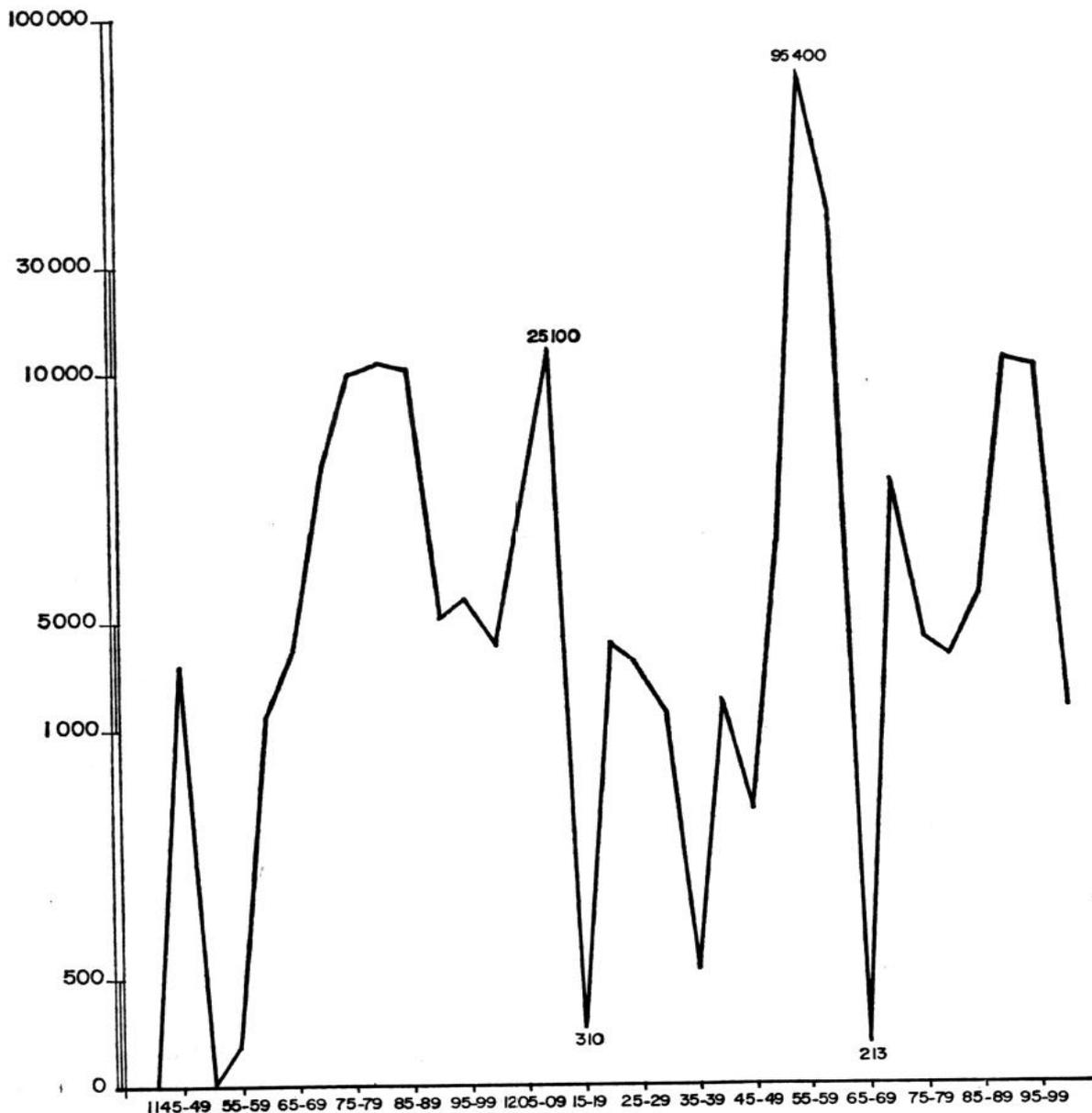
26. MS 259, f° 71.

27. Riche terre toute proche de Fontfroide et indispensable pour ses communications avec Narbonne ; d'où le caractère très précoce de son acquisition, dès 1135 par la donation d'un nommé Guillaume Gayral (H 211, f° 130), à rapprocher des premières acquisitions de l'abbaye à Livières, faubourg de Narbonne touchant à Saint Julien, qui lui sont contemporaines. Cette donation est complétée, dès le lendemain de l'adhésion à l'ordre cistercien, de 1146 à 1160, par divers achats.

28. H 211, f° 95 ; il s'agit, il est vrai, d'une donation isolée de 1143, et on ne retrouve après cette date aucun acte concernant ce château, peut-être vendu par Fontfroide.

1°) Les achats de terre :

Contraints par la règle à réinvestir leurs revenus, les religieux se lancent, dès les années 1140, dans des achats très importants de terres (3 100 sous melgoriens en 1147), peut-être trop importants pour les ressources de la jeune abbaye. Ainsi s'explique la première pointe du graphique n° 1 mais aussi l'absence d'achats de 1150 à 1157. Ensuite, de 1155 à 1215, on assiste à une progression régulière et équi-



Laboratoire de Cartographie Historique - Bordeaux III -

GRAPHIQUE 1. — Sommes investies par Fontfroide en achats de biens fonciers (en sous melgoriens), d'après la documentation conservée.

librée des achats de terres, avec deux maximums en 1180 et 1210. Pendant cette période, la courbe du nombre des actes d'achat et celle des sommes dépensées sont à peu près parallèles, montrant par là comment les petits achats accompagnent l'acquisition de grands domaines.

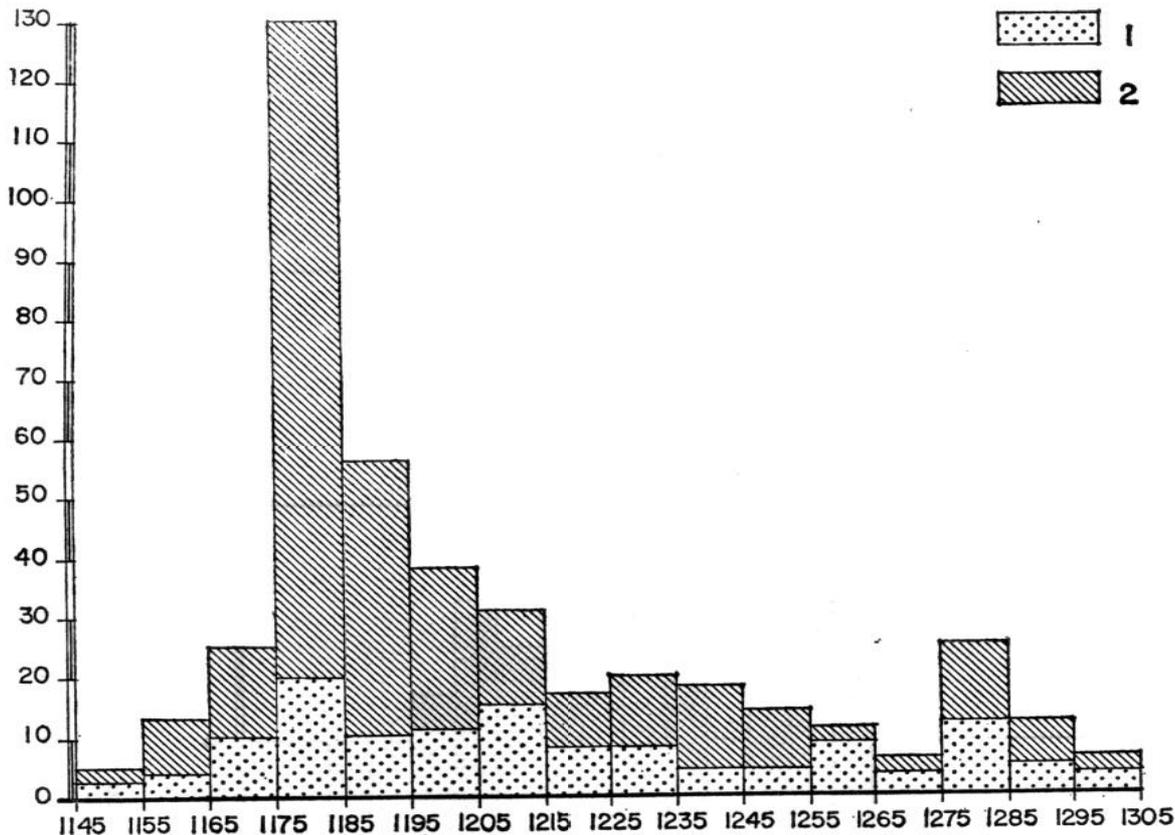
2°) Les granges :

D'après la règle cistercienne, les moines doivent cultiver leurs terres eux-mêmes. Ne pouvant le faire de Perpignan à Béziers, l'abbaye va mettre en place le système des granges, au centre d'un groupe d'exploitations, cultivées par les convers. Cela conduit à regrouper autour de chaque grange une quantité assez importante de terres, excluant l'exploitation des parcelles trop isolées acquises au gré des aumônes. Les achats de terres, regroupées autour de ces centres, viseront donc à pallier le caractère anarchique des donations.

3°) Les donations :

Le troisième effet de l'affiliation est le prestige, le renom de sainteté apporté par l'ordre. D'où l'essor des donations, tout particulièrement après 1157, date de la « redécouverte » de l'abbaye par les vicomtes de Narbonne, ce qui, outre les multiples marques de faveur qu'ils lui accordent, accroît encore son prestige, qui pénètre largement dans les couches populaires de la société (voir graphique 3). Enfin, on notera l'importance des croisades dans ces flux de piété : le premier maximum des années 1135-1145, dès avant l'affiliation, correspond à la deuxième croisade ; le maximum des années 1180-1190 à la troisième croisade ; et le troisième maximum (1205-1215) à la croisade contre les Albigeois (bien que pour ce dernier, le plus important, il faille faire la part de l'opportunisme des donateurs, du souci d'afficher sa piété, voire d'acheter son rachat face aux menaces des croisés). On peut donc dégager les principales motivations de ces aumônes. Tout d'abord et dans la plupart des cas, elles témoignent incontestablement de la piété générale de la société languedocienne, de la noblesse aux paysans. Si l'on a pu mettre en relation les maximums de donation et les croisades, c'est, outre la conjonction des dates, parce que de nombreuses donations nobles en indiquent explicitement la cause : le départ en Terre Sainte²⁹. De même, des actes encore plus nombreux expriment la demande, en échange de la donation, soit de pouvoir se retirer au monastère à la fin de sa vie (par exemple Lombarde et Pierre de Lue qui donnent, en 1161, le château d'Haulterive contre le droit d'entrer au

29. Par exemple, MS 259, f° 120, ou bien à Gaussan, la donation datée de 1126 (f° 132) d'un alleu par « Martin, Marie et Adalays ses sœurs, voulant aller servir au Saint-Sépulcre ».



Laboratoire de Cartographie Historique-Bordeaux III-

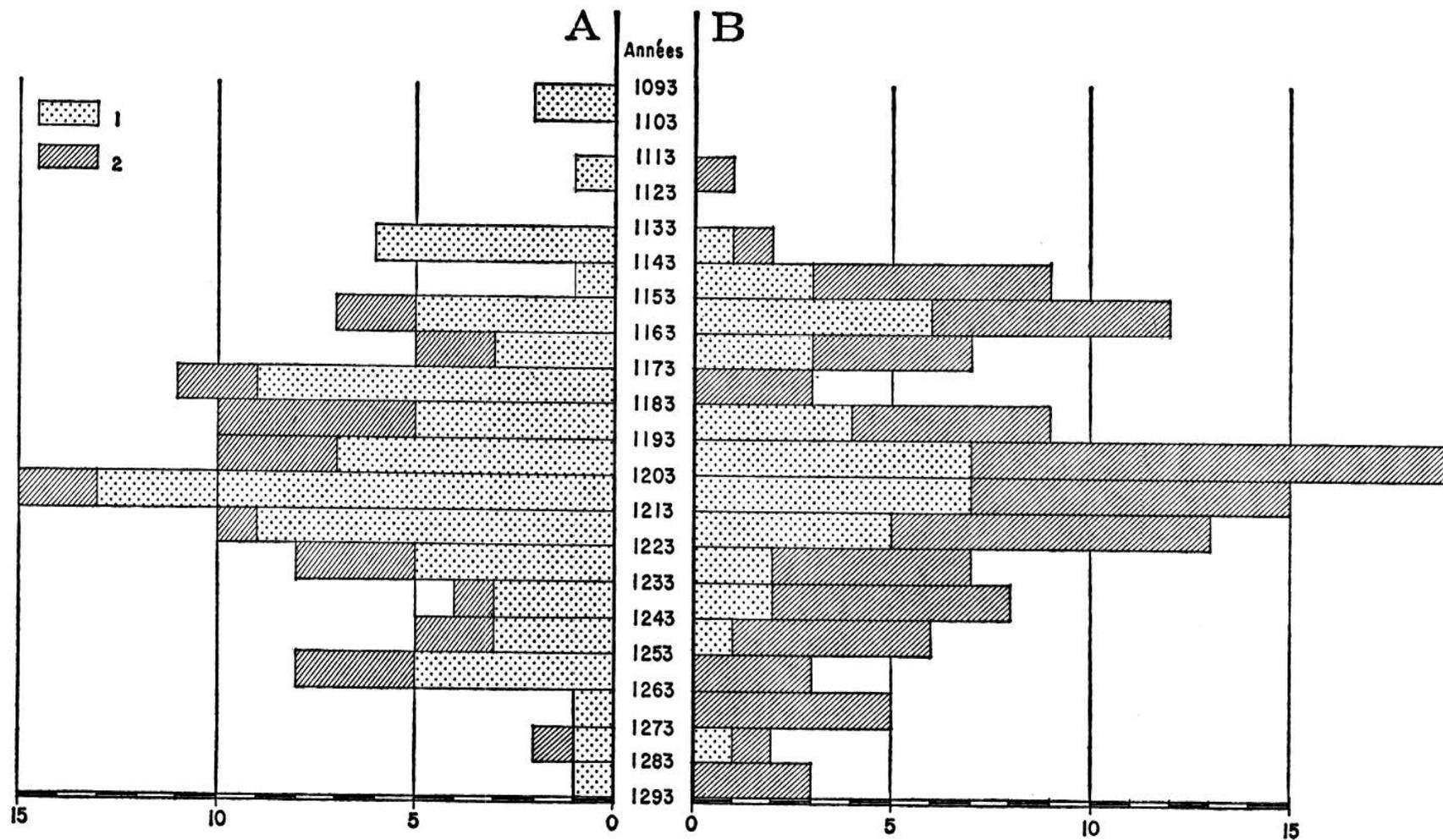
GRAPHIQUE 2. — Nombre d'actes conservés d'achat de biens fonciers : 1. Domaines ou exploitations agricoles complètes ; 2. Parcelles.

monastère en cas de décès de l'un ou l'autre époux)³⁰, soit d'être inhumé dans son cimetière (c'est ce que demande, en 1200, Guillaume Marin, simple paysan, qui ne peut donner qu'une trille à Montpezat)³¹. Enfin, dans la majorité des cas, il s'agit de simples aumônes pieuses (ainsi la donation de Dausier, bourgeois de Narbonne, à Cuxac d'Aude en 1230, « pour la rémission de ses péchés »)³². Mais cette piété générale ne doit pas faire négliger les causes très matérielles de nombreuses donations : c'est, on l'a vu, la

30. H 211, f° 150 ; il faut ajouter cependant que, outre cette possibilité de se retirer au monastère, Fontfroide offrait aux deux époux... 100 sous melgoriens.

31. Testament rédigé en 1200, Guillaume Marin « donnant au monastère pour y être enseveli tout ce qu'il avait : une trille à Las Argelas » (H°211, f° 75).

32. MS 259, f° 212. On retrouve d'ailleurs ce Jean Dausier, en compagnie d'autres grands bourgeois narbonnais (Jean Alstrafort, son gendre et héritier, Raymond Pilapoul, Raymond et Bertrand du Capitole, Guillaume et Bernard Amiel, Jean Bistam), dans de nombreux actes concernant surtout (mais pas exclusivement) Narbonne et ses faubourgs.



Laboratoire de Cartographie Historique - Bordeaux III -

GRAPHIQUE 3. — Ampleur et provenance des donations :
 A : Grosses et moyennes donations (domaines ou exploitations agricoles complètes)
 B : Petites donations (parcelles)
 1. Donateurs nobles
 2. Donateurs non nobles.

volonté d'échapper à la répression qui suivit la croisade, c'est le désir de « caser » un frère cadet en le dotant pour son entrée au couvent (par exemple la donation de Bernard de Celian en 1195)³³ ; c'est sans doute souvent le désir de plaire au vicomte de Narbonne ou au roi d'Aragon, protecteurs de l'abbaye ; c'est probablement le résultat des pressions du monastère sur de petits paysans qui possèdent des terrains enclavés dans ses terres (nombre de petites donations semblent arriver trop à point, au moment où Fontfroide achète les terres environnantes, pour que leur sincérité ne puisse être mise en doute).

On voit donc, dans toute cette période qui va de l'affiliation à Cîteaux à la croisade contre les Albigeois, s'édifier la puissance foncière de l'abbaye. C'est alors, principalement entre 1180 et 1210, que se créent les trois vastes ensembles de domaines qui formeront désormais la base du temporel de Notre-Dame de Fontfroide. D'abord autour du monastère lui-même (dont les bâtiments actuels ont été construits vers la fin de cette période) un vaste ensemble d'un seul tenant (comme l'indique un bornage réalisé en 1220)³⁴, comprenant les terres de Taura (1189), Ripaud (1181 et 1184), Montséret (1203), Aussou (1170), Octobian (1173 et 1203), Gasparets (1161-1164), Haulterive (1161-1171), Gaussan (1170-1220), Quillanet (1139, 1180-1220) et Fontfroide. Le second groupe est catalan, entre Perpignan, Salses et la mer, avec les granges de Toreilles (1143) et de Canemals (1180-1210) et les terres de Sainte-Eugénie de Lebejean (1206) et de Saint-André du Pin (1199-1218). Le troisième groupe, entre Narbonne et Béziers, n'est encore qu'à peine ébauché, avec la grange du Terral (1188) et des terres à Célian (1180-1200), Montels (1177 et 1210), Sallelles d'Aude (1183-1214) et Vedillan (1161-1205). Il faudra attendre les gros achats de la période suivante pour donner sa cohérence à cet ensemble.

Autour de ces centres, gravitent déjà quelques granges importantes mais isolées : Parahon, Fraixinel-Peyriac sur mer, Mattes, Montpezat, Poujolz, Py, Saint-Pierre sur Mer, Périllos, Vespeilles et Vivier-Parazols.

Il faut enfin ajouter les possessions urbaines de Narbonne, Carcassonne et Perpignan et les acquisitions du monastère dissident de Saint-Victor de Montueyre (Montueyre, Durban, Salavert, Caturcins, Fontjoncouse) qui sont intégrées au domaine de Fontfroide en 1206.

33. Une condamne et un droit de pâture donnés par Bérenger, Bertrand, Guillaume et Géraud de Cellan pour leur frère, Bernard de Celian, qui se fait religieux.

34. Lié à une série de conflits avec des seigneurs voisins et les habitants des faubourgs de Narbonne, ce bornage sera refait à plusieurs reprises, à l'amiable en 1278, par un arbitrage judiciaire en 1288 (H 211, f^os 53-55).

Les caractéristiques principales de ces acquisitions, qui permettent de séparer assez nettement cette période de la suivante, résident dans leurs aspects réguliers, équilibrés et constructeurs. Réguliers car il s'agit d'une lente progression des donations comme des achats de terres, traduisant la montée irrésistible de la puissance de l'abbaye (par opposition à la série de « pointes » anarchiques de la période suivante, au gré des conjonctures économiques et politiques). Équilibrés car les petits terrains viennent en grand nombre balancer les grosses acquisitions, montrant par là le souci des religieux de structurer leur patrimoine en simplifiant le cadastre et en regroupant les domaines. Et ce dernier caractère est bien la preuve de la nature dynamique et constructive de cette expansion qui ne se contente pas de tirer des bénéfices d'une terre mais cherche à en améliorer les conditions d'exploitation.

3. *Les incidences de la Croisade.*

La croisade contre les Albigeois marque un tournant capital dans la politique foncière de l'abbaye.

A la charnière de ces deux époques, se situe, en 1211, l'achat du vieux monastère bénédictin de Montlaurès à l'abbaye Saint-Michel de la Cluse pour « 400 marcs de bon sterlins neufs et non rognés » (équivalant à peu près à 20 000 sous melgoriens)³⁵. Les terres de ce monastère permettront de relier les domaines des Corbières aux possessions narbonnaises (par Aussières et Montredon) et aux terres de la vallée de l'Aude (par Montlaurès et les faubourgs nord de Narbonne).

Cet achat rappelle encore ceux des années 1180-1210 :

— par la fragilité financière de l'abbaye malgré la puissance foncière considérable qu'elle a déjà acquise : non seulement elle a été obligée d'emprunter (un acte de 1212 signale l'emprunt de 500 sous melgoriens à Guillaume de Montséret « pour l'acquisition de Montlaurès »)³⁶ mais encore les achats de terre deviennent presque inexistantes de 1212 à 1229, suite à cette dépense.

— par sa volonté persistante de regrouper des terres et de remplacer les achats par des échanges tant que ne sont pas resorbées les dettes contractées (l'abbaye abandonne ses terres des faubourgs Sud et Est de Narbonne pour remembrer ses possessions du faubourg Nord).

Mais c'est déjà un de ces achats isolés et onéreux qui annoncent tous ceux de la fin du XIII^e siècle. Ceux-ci, bien que témoignant de possibilités financières croissantes de l'abbaye, bloquent sur quelques

35. MS 259, f^o 67.

36. MS 259, f^o 68.

bonnes occasions ses capacités d'achat. On le voit en comparant la courbe de l'argent dépensé en achats de terres (graphique n° 1, avec ses maximums très aigus, souvent supérieurs à ceux des années 1180-1210) et celle du nombre des actes d'achat (graph. n° 2) en baisse régulière depuis 1185. Ainsi la pointe des années 1220 s'explique (outre l'effort réalisé pour compléter les terres de Montlaurès) par l'achat de nombreux terrains à Poujolz, Ouveillan et Gaussan. Mais c'est surtout le cas du maximum absolu des années 1255-1265 : c'est l'époque de la remise en ordre foncière après les confiscations des biens des « hérétiques » et des faydits et la ruine d'une bonne partie de la noblesse locale. Fontfroide, plus riche que jamais, comblée de cadeaux par les vainqueurs qui trouvent en elle un appui sûr en pays hostile (ainsi en 1217 la rente annuelle de 90 livres que lui assure Simon de Montfort sur les péages du diocèse de Béziers)³⁷, l'est aussi par les vaincus, ruinés ou contraints de racheter leurs compromissions (ainsi les domaines de la maison de Jonquières en 1251³⁸ ou ceux de Peyrepertuse en 1211)³⁹.

Le principal achat est alors celui des biens d'Olivier de Termes, petit noble local qui a réussi à « tirer son épingle du jeu » et à qui Louis IX a remis les biens confisqués à divers « hérétiques » de Languedoc, en particulier ceux de Guillaume Alfarc, seigneur de Saint-Nazaire. Cet achat concerne, pour des sommes énormes, les seigneuries de Mercorignan (10 000 sous melgoriens)⁴⁰, de Paziols et de Tuchan (50 000 sous melgoriens)⁴¹, de Saint-Nazaire, Sainte Vallière et Pouzols-Minervoises (80 000 sous melgoriens)⁴². De même, la seigneurie de Jonquières est achetée à Raymond de Jonquières, ruiné par la croisade et « entaché d'hérésie » pour 8 000 sous melgoriens⁴³. Les moulins de la Clotte (près de Narbonne) sont acquis pour 9 000 sous melgoriens. Enfin, on doit souligner le cas significatif

37. H 211, f° 16 : « pour la pitance du poisson des dimanches du carême ». En 1290, cela sera complété par la donation de Jean de Montfort, 50 sous à prélever annuellement sur les péages de Lézignan (H 211, f° 23).

38. H 211, f° 53.

39. Donation faite par Bérenger de Peyrepertuse et ses enfants (H 211, f° 67).

40. MS 259, f° 212.

41. Olivier de Termes vend au monastère « son château de Tuchan, sa ville de Paziols, avec toutes leurs appartenances, hommes, femmes, fiefs, feudataires, moulins, eaux, prés, pâturages, bois, forêts, terres et seigneuries, dominations, juridictions, justices et généralement tout ce qu'il y avait et en quoi que cela consiste » (H 211, f° 108). Confirmée par Louis (IX), roi de France, cette vente est suivie en 1262 par l'hommage de plusieurs vassaux (Guillaume Aban, Guillaume de Nouvelles), d'une enquête du monastère sur les droits des seigneurs de Durban, d'un règlement à l'amiable avec ceux-ci, de la soumission des vingt-cinq habitants de Tuchan. Enfin l'inventaire signale l'existence de trois cahiers d'enquête sur les droits de pâture et de construction de corrals. Voir ci-après, p. 275).

42. MS 259, f° 26.

43. H 211, f° 53.

de la grande de Vingrau dont la moitié avait été achetée en 1204 à Bernard d'Aniort (6 000 sous barcelonais et un cheval), lequel avait besoin de cet argent pour aller combattre Simon de Montfort et dont l'autre moitié fut achetée en 1260 à Pons du Vernet qui devait payer son rachat au roi d'Aragon... étant suspect d'hérésie⁴⁴.

Fontfroide a alors dépensé en quelques années (1255-1265) presque quatre fois ce que lui avait coûté Montlaurès. Et les gros achats dominant jusqu'à la fin du XIII^e siècle : Tuchan (10 000 sous melgoriens), Villeneuve de la Raho (5 000 sous melgoriens), Portels (16 800 sous melgoriens). Quant aux donations, mis à part une légère remontée des donations nobles vers 1260 (peut-être liée à la croisade de saint Louis), apportant les domaines de Fabrezan, Mattes, Rieux et Fontjoncouse, elles sont en baisse continue, très régulièrement depuis 1190 pour les petites donations paysannes. C'en est fait du prestige de Fontfroide, surtout dans le peuple.

Fontfroide dans la société de son temps

Strates sociales et conflits

Tout d'abord, les documents de Fontfroide prouvent une persistance certaine du servage : une dizaine d'actes mentionnent la donation d'un homme, de sa famille et de la terre qu'il cultive (à Capestang en 1166, à Durban en 1175, à Lastours en 1178, à Py en 1190, à Durban en 1203, à Villesèque en 1231). Un acte signale la vente de deux frères et de leurs biens pour 100 sous melgoriens en 1212 à l'Etang d'Ouveillan.

Cinq documents de 1194 à 1210 à Caturcins sont des reconnaissances de serfs d'appartenir à l'abbaye. Enfin en 1175, à Portel, un homme obtient son affranchissement et quelques sous melgoriens en échange de terres qu'il a acquises⁴⁵. Mais on notera que ces actes sont très peu nombreux dans la masse des documents et qu'un seul est postérieur à 1210 (datant de 1231, comme il a déjà été mentionné). On assiste donc probablement à la disparition du servage dans la région. D'autre part, il est à remarquer qu'on ne trouve pas un seul cas de servage en Catalogne.

Parallèlement, bien que d'une façon moins marquée, le nombre des alleutiers paysans semble en baisse importante :

44. H 211, f° 79 : vente confirmée par Jacques, roi de Majorque, qui y abandonne tous ses droits, « à cause que le père dudit Pons fut taché d'hérésie.

Dates	1			2		
	Vallée de l'Aude	Corbières	Catalogne	Vallée de l'Aude	Corbières	Catalogne
Avant 1180	32	35	14	3	1	4
1180-1220	10	22	17	6	6	5
1220-1300	16	4	14	30	9	5

1. Terres non nobles explicitement allodiales ; 2. Terres non nobles explicitement non allodiales.

Evolution des alleux paysans.

Ce tableau est difficile à commenter et ne peut en aucun cas permettre des évaluations chiffrées, compte tenu par exemple de ce que la progression apparente des mentions d'alleux relevées dans les terres de la vallée de l'Aude, s'explique par le fait que c'est vers la fin du XIII^e siècle que Fontfroide a acquis des terres dans cette région. De même que la faiblesse du nombre des terres « non allodiales » s'explique d'une part par le fait que cette précision est rarement mentionnée dans les actes, et d'autre part parce qu'il est rare que l'abbaye soit intéressée par l'achat de terres non allodiales. Néanmoins, il semble bien qu'en Languedoc la diminution de l'alleu paysan soit importante si l'on en juge, d'un part, par la baisse sensible des alleux achetés dans les terres des Corbières et, d'autre part, par le fait que, ne pouvant plus trouver de terres libres, l'abbaye achète de plus en plus de terres non allodiales. Notons aussi qu'une puissante abbaye comme Fontfroide, grande rassembleuse de terres, a dû avoir un rôle considérable dans cette évolution. Enfin, outre les raisons mentionnées dans le chapitre précédent (baisse du prestige moral de Fontfroide, caractère de moins en moins local de sa puissance) la baisse considérable des petites donations paysannes doit pour une part importante s'expliquer par la raréfaction de l'alleu paysan. Par contre, en Catalogne, la micro-propriété semble résister beaucoup plus vigoureusement.

Au niveau des classes dominantes se marquent aussi d'importants changements. On peut en prendre pour exemples aussi bien la ruine,

45. Pour Caturcins (H 211, f° 67), les actes notent la reconnaissance d'être « homme de la mansatte du monastère et de tenir de lui tout ce qu'il a ». Pour Villesèque, il s'agit de la donation par Guillaume de Villesèque de « Raymond Auger, son homme, avec toute sa postérité et sa mansatte » (H 211, f° 68) ; pour Durban, H 211, f° 62 ; pour Lastours, f° 71 ; pour Py, f° 95.

à l'occasion de la croisade, de certains lignages de petite noblesse (c'est assez net lorsque les nobles doivent vendre ou léguer la seigneurie même dont ils portent le nom : par exemple Raymond de Montsérét en 1224 ou Bernard de Durban en 1234) que l'enrichissement de certains bourgeois narbonnais. Cet enrichissement se marque par des aumônes somptuaires, telles celles de Bernard Dauzier, citoyen de Narbonne, dont la fortune foncière comprend au moins deux grands domaines à Cuxac d'Aude, deux mas et trois boutiques dans les faubourgs de Narbonne, plus diverses dîmes à Narbonne qu'il donne à l'abbaye en 1230 « pour rémission de ses péchés »⁴⁶.

Révélateurs de l'importance de ces changements sont aussi les innombrables conflits qui opposent l'abbaye tant aux nobles qu'aux paysans.

Ce sont, par exemple, de multiples démêlés judiciaires autour de la grange de Parahon (de 1215 à 1260) — et à travers elle autour de l'itinéraire de transhumance que Fontfroide tente de mettre en place — qui l'opposent aussi bien aux nobles locaux (vicomtes de Fenouillet, châtelains de Termes) qu'aux habitants de Coudiers et de Bigarach. Il faut même l'intervention armée du sénéchal de Carcassonne (en 1155) pour rétablir l'abbaye dans la jouissance de cette grange (d'où elle avait dû sans doute être expulsée tout aussi violemment)⁴⁷.

On a aussi l'exemple des terres achetées à Olivier de Termes en 1258 (Saint-Nazaire et Sainte-Vallière) : au moment de l'achat, les précautions prises par l'abbaye furent sérieuses puisqu'elle exigea l'hommage de tous les nobles ayant des terres sur ces seigneuries et la prestation de serment de sept habitants représentant les communautés paysannes. Ceci n'empêche pas tout d'abord de multiples démêlés avec les officiers royaux, puis avec les vicomtes de Narbonne au sujet des hautes justices (le vicomte allant même jusqu'à faire abattre les fourches patibulaires installées par les religieux), enfin, par la suite, des difficultés certaines avec la communauté paysanne puisqu'il fallut à nouveau, et à deux reprises, exiger des prestations de serment individuelles et non plus collectives (en 1292 et 1305)⁴⁸.

46. MS 259, f° 113.

47. Bien qu'il s'agisse d'un domaine excentré, la grange de Parahon est donnée dès 1160 par Guillaume d'Aniort et Roger de Laval, et les inventaires conservent 76 actes à son sujet, portant essentiellement sur ces multiples conflits (H 211, f° 113 à 117).

48. MS 259, f° 5 à 35.

Les redevances et les droits seigneuriaux

Il convient de signaler de prime abord que l'on n'a trouvé aucune trace de redevance en travail. Trois explications, peut-être complémentaires, peuvent être avancées : la volonté des moines de ne pas trop ostensiblement contrevenir à la règle de leur ordre les contraignant à travailler eux-mêmes la terre ; le fait que ces redevances étaient plus probablement fixées par la coutume que consignées dans des actes ; enfin leur rareté probable dans la région.

Pour les autres redevances, malgré le nombre relativement faible d'actes qui nous sont parvenus par rapport au nombre des actes de vente et de donation (les copistes du ^{xvi}^e siècle attachaient logiquement plus d'importance aux titres de propriété qu'à ces redevances souvent désuètes), on peut dresser le tableau suivant :

Années	Redevances en nature		Redevances en argent
	en fonction de la récolte	fixes	
Avant 1180	C = 4 V = 0 } 4	C = 1 V = 0 } 1	C = 0 V = 1 } 1
1180-1240	C = 12 V = 1 } 13	C = 5 V = 1 } 6	C = 1 V = 1 } 2
1240-1270	C = 16 V = 0 } 16	C = 4 V = 1 } 5	C = 6 V = 1 } 7
1270-1300	C = 9 V = 0 } 9	C = 3 V = 0 } 3	C = 4 V = 0 } 4
Total	C = 41 V = 1 } 42	C = 13 V = 2 } 15	C = 11 V = 3 } 14

C = à la campagne

V = à la ville.

Les types de redevances (nombre de références)

Les redevances en nature sont : la tasque (1/11^e de la récolte), parfois la double tasque, le cinquième, le quart, voire la moitié des fruits.

On constate sans grand étonnement que les redevances fixes et les redevances en argent sont plus nombreuses dans les villes et en augmentation vers la fin du ^{xiii}^e siècle.

Quant à l'évolution des prix, on peut l'évaluer à partir des « entrées » c'est-à-dire des sommes exigées au début de chaque contrat. Celles-ci semblent diminuer nettement vers le milieu du ^{xiii}^e siècle, ce que viendraient corroborer quatre actes abaissant les redevances en 1248 (baisse du quart à la tasque), en 1243, en 1260 (à Coursan)

et en 1264 (la tasque est réduite à un setier d'orge et à six deniers melgoriens)⁴⁹.

Quant aux redevances banales, elles ne sont que très rarement aux mains de l'abbaye, même quand elle a acquis la seigneurie du lieu : ce sont les seigneurs supérieurs (les vicomtes de Narbonne ou les rois de France et d'Aragon) qui se les réservent, particulièrement dans le cas de l'albergue et de la cavalcade.

Une gestion économique de pointe ?

L'organisation : les granges

La grange est le type même de l'exploitation cistercienne organisée comme un petit monastère, sous l'autorité d'un « magister grangial » dirigeant les travaux agricoles des frères convers et devant, comme l'abbaye, pratiquer l'hospitalité envers les voyageurs (c'est par exemple attesté pour la grange de Pouzols en 1207, par un rappel à l'ordre de l'abbé de Fontfroide lors d'une de ses visites régulières).

En principe, le frère charretier doit conduire chaque jour au monastère les produits agricoles qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement de la grange (ce qui explique l'intérêt constant à l'obtention de droits de péage pour lesquels Fontfroide obtient en général une mention annexe dans la plupart des actes émanant des grands seigneurs). Mais, sans qu'on puisse trouver dans les inventaires la trace d'un autre type d'organisation, il semble impossible que ce voyage ait été réalisé quotidiennement depuis des granges aussi éloignées que celle de Parahon, près de Quillan ou du Terral près de Béziers.

A la fin du XIII^e siècle, l'existence d'au moins 24 granges est attestée : dès 1162, étaient constituées les granges de Pradines, Pujolz, Livières, Aussou, Montredon (bulle de protection du pape Alexandre III)⁵⁰. En 1200, outre les précédentes, celles de Haulterive, Le Terral, Gaussan, Vespeilles, Fraixinel, Sainte-Eugénie, Saint-Martin-de-Toques, Mercorignan, Taura (bulle de protection du pape Innocent III)⁵¹. En 1208, celle de Canemals. En 1213, celle de Parahon (à propos d'un différend avec les vicomtes de Fenouillet)⁵². Vers 1250, l'ancien

49. On peut citer, à Coursan, en 1243, l'acte coté 3Q (H 211, f° 43) : « Le monastère réduit le quint que lui payait Girard Arnaud sur une demi moujade de vigne au Champs Amaran, à la cense en toute directe d'une émine d'orge à la Saint Just. »

50. Acte rédigé à Montpellier, anathématisant par ailleurs tous ceux qui troublent le monastère et l'exemptant de dîmes (H 211, f° 2).

51. La bulle mentionne de surcroît les obligations des moines (H 211, f° 2).

52. H 211, f° 114.

monastère de Montlaurès a été transformé en grange. Montueyre et ses possessions de Durban ont été organisés en deux granges lors de la réintégration des dissidents dans l'abbaye (1206). Enfin, à la fin du XIII^e siècle, certains des grands domaines acquis par Fontfroide sont aménagés sur ce même modèle (Saint-Nazaire, Sainte-Vallière, Vingrau, Portel, Tuchan, Jonquières). C'est dire la puissance de Fontfroide quand, à la même époque, la riche abbaye cistercienne de Bonneval dans le Rouergue n'en possédait que douze⁵³.

Les actes ne mentionnent pas quelles productions devait fournir chaque grange. D'après les redevances en nature, ces productions semblent peu différer de l'une à l'autre (on trouve des olivettes, des vignes et des redevances en orge aussi bien au Terral qu'à Poujolz). Quant à l'élevage, objet particulier des soins de l'abbaye, il était pratiqué dans tous les domaines ; nous l'étudierons à part. Seul le froment semble venir exclusivement de la plaine languedocienne du nord de Narbonne et cela explique sous doute l'importance des achats de terre dans cette région. Enfin, l'approvisionnement en épices se faisait à l'occasion des grandes locations emphytéotiques (16 livres de poivre par an par exemple à l'étang de Preyssan).

Dans les conclusions de son étude, déjà classique, sur la grange cistercienne de Vaulerent⁵⁴ (abbaye de Chaalis), M. Ch. Higounet voit dans les granges des « fermes pilotes » qui ont remembré, défriqué, introduit des modes de culture de pointe. Transplantées en Languedoc, dans un contexte économique et social très différent, ces mêmes structures ont-elles fait preuve d'un tel dynamisme ? La réponse semble beaucoup moins nette que dans les grandes granges céréalières de la région parisienne. On examinera les efforts d'amélioration des modes de culture sur quelques points principaux : l'élevage, le remembrement, l'irrigation et les défrichements.

L'élevage

Le développement de l'élevage, activité spéculative de pointe, permettant en particulier l'obtention d'engrais, semble l'aspect le moins discutable de ces efforts d'amélioration des modes d'exploitation. L'attention portée par les moines aux droits de pâture et de passage des bêtes est constante comme en témoignent les centaines d'actes qui leur sont consacrés ou y font allusion. Ainsi, sur la trentaine d'actes de donation ou de protection qui émanent des rois

53. Sur Bonneval, voir le mémoire de maîtrise de Michel ANDRIEU, *Le temporel de l'abbaye de Bonneval en Rouergue, des origines au XV^e siècle* (sous la direction de P. BONNASSIE), Univ. de Toulouse-Le Mirail, 1973.

54. Ch. HIGOUNET, *La grange de Vaulerent, structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1965.

d'Aragon, il n'en est pas un seul qui ne répète le droit, acquis dès 1148, de libre pâture dans tous les domaines de ce prince. De même, la plupart des bulles pontificales rappellent l'exemption de dîmes sur la nourriture du bétail de l'abbaye. Enfin, de multiples conflits opposent des paysans à l'abbaye qui prétend se réserver le droit exclusif de pâture sur de nombreuses terres. C'est le cas à Tuchan en 1244 lorsqu'un jugement contraint le monastère à accorder ce droit aux paysans locaux (mais les moines parviennent en 1294 à faire interdire par un autre jugement, la construction de corrals dans les pâturages de Tuchan et Paziol sans la permission de l'abbé).

D'ailleurs, l'étendue des terres sur lesquelles Fontfroide peut librement faire paître son troupeau est immense : l'ensemble des domaines des rois d'Aragon, des comtes de Foix, des comtes de Toulouse, le Minervois, le Carcassès, le Termènes, la région de Castres. Seuls, les vicomtes de Narbonne, pourtant protecteurs bienveillants de l'abbaye, semblent réticents, probablement inquiets du développement de la puissance de Fontfroide au cœur de leurs états. Aussi, c'est plus particulièrement aux petits vassaux (maisons de Durban, de Montséret, de Jonquières, de Montpezat, etc..) que les moines s'adressent pour arracher la plupart des droits de pâture et de passage du bétail dans la région. A cheval sur deux royaumes, les grangers pouvaient conduire leur bétail de Barcelone à Toulouse sans payer de droits.

Aucun acte n'indique malheureusement l'ampleur du troupeau qui a dû être considérable. A titre de comparaison, on peut seulement citer les effectifs de celui de l'abbaye de Poblet, probablement inférieur au troupeau de Fontfroide, que nous rapportent les inventaires établis à l'occasion d'une visite de l'abbé en 1316 : 40 chevaux, 111 bœufs, 2215 brebis, 1500 chèvres, 172 porcs⁵⁵.

Les inventaires ne sont pas plus précis sur les techniques employées pour cet élevage. Mais la position géographique des domaines et surtout la localisation des droits de pâture et des exemptions de péage, parfois chèrement acquis, permettent de reconstituer le fonctionnement de la transhumance.

Pour les terres catalanes, l'existence d'un troupeau important est attestée au moins à Poujolz et à Canemals⁵⁶. Il est peu probable que

55. Visite de Guillaume, abbé d'Aiguebelle, et d'un religieux du monastère, par commission de l'abbé de Fontfroide (H 211, f° 24), confirmant l'élection d'un nouvel abbé. Poblet a alors 92 religieux, 53 convers, 63 esclaves, 87 667 sous 9 deniers barcelonais en argent, 500 migères de froment, 400 d'autres grains, de l'huile et du vin en suffisance. Il est débiteur de 36 414 sous et créancier de 29 626 sous barcelonais.

56. MS 259, f° 37.

le climat de ces granges côtières ait suffi à l'entretien des bêtes. D'autre part, la confirmation constante des droits de libre pâture sur les terres des rois d'Aragon permet de supposer l'existence d'une transhumance active vers les Pyrénées. On comprend alors l'importance de la donation apparemment incongrue de la seigneurie de Py, près du Canigou (donation faite par le roi d'Aragon en 1190 c'est-à-dire à peu près au moment de l'organisation des granges de Poujolz et de Canemals)⁵⁷.

Pour les terres du nord de Narbonne, on ne saurait être catégorique, bien que l'existence de droits de pâture dans le Minervois (donnés en 1225 par Aymeric de Narbonne)⁵⁸, âprement défendus⁵⁹ laisse penser que ces pâturages étaient couramment utilisés. Mais, aussi bien en Catalogne que dans la vallée de l'Aude, il ne s'agissait que d'estives, à faible distance des granges. Et il est très possible, voire probable, que la coutume de la transhumance y existait avant l'arrivée de Fontfroide qui n'aurait fait que la développer sur une grande échelle.

Par contre, cette antériorité est bien moins probable pour les terres des Corbières, les estives étant beaucoup plus éloignées et Fontfroide ayant eu de grandes difficultés à mettre en place un système de transhumance (alors que, dans les deux autres régions, les actes ne signalent aucune contestation majeure de ce qui devait être un droit coutumier). Cette transhumance est attestée par un acte de 1213 où le sénéchal de Carcassonne mande au viguier de Fenouillet de « laisser passer le bétail de la grange de Parahon et celui de l'abbaye de Fontfroide » vers le comté de Foix où les grangers avaient l'habitude de le mener. Il est probable que les moines faisaient converger leur bétail des Corbières vers la grange de Parahon (dont la curieuse position excentrée rappelle celle de Py), soit par Durban (où, en 1211, Fontfroide a acheté le droit exclusif de pâture)⁶⁰, Nouvelles (droit de pâture acheté en 1194)⁶¹, Tuchan (d'où les multiples contestations mentionnées plus haut avec les habitants) et Peyreperthuse (droit de pâture acheté en 1205)⁶², soit

57. H 211, f° 95.

58. H 211, f° 118

59. Cf. le vidimus des évêques de Carcassonne, de Béziers, d'Agde, et de Cîteaux (l'importance et le nombre des témoins montre bien l'importance que Fontfroide attachait à l'affaire) du mandement fait par Louis (IX), roi de France, au sénéchal de Carcassonne, en 1232 de rétablir le monastère dans les pâturages de Minerve et du Minervois, et dans les 90 livres melgoriennes à prendre sur les péages de Béziers, données audit monastère par Simon de Montfort, connétable de France. (H 211, f° 119).

60. Vendu par Ebrin de Durban pour la somme de 100 sous melgoriens (H 211, f° 63).

61. Vendu par Arnaud de Pomelhes pour 100 sous barcelonais (H 211, f° 108).

62. H 211, f° 65.

par le Termenès (où l'abbaye a acquis le droit de pâture en 1207)⁶³. De Parahon, qui semble une grange exclusivement consacrée à l'élevage (où, du moins, tous les actes qui nous sont parvenus concernent l'élevage), les grangers conduisaient les bêtes aux estives du comté de Foix (droit acquis en 1216). Mis en place tardivement, ce système de transhumance à longue distance n'a peut-être jamais parfaitement fonctionné, comme en témoigne les multiples procès avec les habitants de Bigarach et de Caudiers, les seigneurs de Termes et de Fenouillet, et la nécessité de faire appel, en 1255, au sénéchal de Carcassonne pour rétablir l'abbaye *manu militari* dans la jouissance de ses biens de Parahon. Mais il reste la preuve tangible de l'effort d'innovation des Cisterciens de Fontfroide.

Le remembrement

En l'absence de documents de type cadastral, on ne saurait affirmer que, comme ceux de Chaalis, les Cisterciens de Fontfroide aient pratiqué le remembrement systématique des terres qu'ils achetaient. Tout au plus peut-on le supposer — au moins pour ce qui est des terres de plaines et avant le milieu du XIII^e siècle —, compte tenu de la forme, presque toujours semblable, que prenaient les acquisitions de domaines. Dans des fiefs extrêmement divisés, l'abbaye acquérait au départ quelques terres éparses. Puis, après un temps variable, venait l'achat ou la donation de la seigneurie, suivi immédiatement d'un grand nombre d'achats de petites parcelles choisies de façon à former un ensemble cohérent (ce qui déjà témoigne d'une volonté de rationalisation de l'exploitation). Dans un certain nombre de cas (par exemple, à Moussan, Coursan, Portel, Mercorignan, Le Terral, toutes terres de plaines acquises à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle), l'abbaye procédait, à peu près à la date de la fin des achats, à un renouvellement général de tous les baux. Simple volonté de prise en main de la seigneurie ou occasion de remembrement et de création de champs plus étendus ? Nous ne pouvons trancher cette question.

Remarquons d'autre part que ce schéma cesse d'être valable dans la seconde moitié du XIII^e siècle : l'abbaye se contente alors d'acquérir une grande seigneurie et d'exiger l'hommage de tous les paysans du village, sans chercher à grouper les champs du terroir non inclus dans les achats ni à renouveler tous les baux à la fois (c'est le cas à Saint-Nazaire et Sainte-Vallière, par exemple).

63. « Olivier de Termes donne au monastère les pâturages de tout le Termenès, et autres lieux sous sa domination. » (H 211, f^o 18).

Défrichements, irrigation

La réputation de défricheurs qu'ont acquise les Cisterciens semble, en ce qui concerne Fontfroide, largement usurpée. A part la terre même de Fontfroide et les terres de Poblet (terres de conquête récente où le roi d'Aragon a donné « autant de terres que les moines pourraient en cultiver »), on ne voit pas dans les actes que les moines aient exploité ou mis en exploitation une terre qui n'était pas cultivée auparavant. Il ne nous est parvenu que trois actes de donation de garrigues (en 1161 à Saint-Hippolyte, en 1202 à Py et en 1232 à Saint-Julien-de-Septime) et rien ne prouve que ces garrigues aient été essartées. D'ailleurs, de tels défrichements auraient probablement posé des problèmes juridiques (litiges avec les seigneuries voisines), ce dont on ne trouve aucune trace dans nos actes si riches en contestations de toutes sortes.

Quant à l'irrigation, il est certain qu'elle a été pratiquée sur les terres de Fontfroide. On garde quatre actes d'achat ou de donation du droit de construire des fossés d'irrigation : en 1176 à Octobian, en 1182 à Bizanet, en 1182 à Quillanet, en 1245 à Montlaurès⁶⁴. De plus, l'abbaye possédait de nombreux moulins à Durban, Moussan, Matefer, Pya et Coursan, dont certains, en particulier ceux de Durban, ont été construits par Fontfroide. Mais il ne s'agit pas d'une réelle innovation dans la région et ces cas de constructions sont assez peu nombreux (et, là encore, datent pour trois d'entre eux, de la fin du XII^e siècle).

Conclusion

Au total, le bilan ne saurait être aussi positif que pour la grange de Valaurent. Certes, le grand élevage transhumant est sans doute une innovation à mettre à l'actif de l'abbaye. Il est aussi probable qu'elle a effectué quelques remembrements. Mais on doit noter que ces efforts ont tous été réalisés avant le milieu du XIII^e siècle. On retrouve donc dans le domaine économique la coupure nette qui se marque sur tous les plans dans l'histoire de l'abbaye.

Dans la première période de son existence, Fontfroide se présente comme une jeune puissance dynamique, bien intégrée à un système

64. H 211, f^o 157 pour Octobian, f^o 61 pour Bizanet ; à Quillanet, le monastère donne à Bernard de Saint-Martin la directe sur une oliveraie, une faisse de terre, et un champ, en échange de divers droits et de « la faculté de faire une aiguille par la rivière, d'une canne et demi de large, pour amener l'eau à Quillanet ». Pour Montlaurès, MS 259, f^o 87.

économico-social de type « méridional »⁶⁵. Elle sait parfaitement s'adapter au jeu complexe des rapports féodaux qui sont noués entre les vicomtes de Narbonne (lesquels en font leur sanctuaire familial) et leurs vassaux. Elle se montre quelque peu novatrice en matière de technique agricole. Elle participe activement à l'évolution qui marque les structures foncières de la région, évolution qui aboutit d'ailleurs au déclin de la petite propriété paysanne.

Dans sa deuxième période, Fontfroide devient une institution politique et religieuse « internationale ». Elle n'occupe plus dès lors qu'une fonction parasitaire dans l'économie languedocienne, se bornant à vivre de ses rentes foncières. Il est évident que la croisade albigeoise a joué un rôle majeur dans cette mutation.

65. Cette intégration au milieu languedocien se retrouve aussi dans le domaine de l'art. Dans sa récente étude sur la salle capitulaire et le cloître de l'abbaye, J. F. Galinier qualifie l'architecture de Fontfroide de « si peu gothique et tellement méridionale » (GALINIER J.-F., *Fontfroide en Languedoc*, Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Durliat, Univ. de Toulouse-Le Mirail, 1975.)